

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

D E C R E T -

D/95/ 202 /PRG/SGG

NOMMANT LES DIRECTEURS NATIONAUX
ADJOINTS DU MINISTERE DES MINES
ET DE LA GEOLOGIE -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU La Loi Fondamentale ;

VU Le Décret D/94/073/PRG/SGG du 18 Août 1994, portant
Restructuration du Gouvernement.

VU Le Décret D/94/078/PRG/SGG du 23 Août 1994, portant
Composition Partielle du Gouvernement complété par le
Décret D/94/079/PRG/SGG du 26 Août 1994.

VU Le Décret D/94/118/PRG/SGG du 23 Novembre 1994, portant
attributions et organisation du Ministère des Mines et de
la Géologie -

D E C R E T E -

ARTICLE 1ER.- Sont Nommés Directeurs Nationaux Adjointes :

Direction Nationale de la Recherche Géologique
et Minière : Monsieur Mohamed GANDEKA, Ingénieur Géo-Chimiste

Direction Nationale des Mines : Monsieur Alpha Oumar DIALLO,
Ingénieur Géologue.

Centre de Promotion et du Développement : Monsieur Siafa
COULIBALY, Ingénieur des Mines.

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de
la date de signature, sera enregistré et publié au Journal
Officiel de la République.

Conakry, le

7

JUILLET 1995


GENERAL LANSANA CONTE